

Certificat de conformité (E

Le Fabricant:

ITRAS ECLAIRAGE

ZA MARCEL DASSAULT 64170 ARTIX

- Déclare que le(s) luminaire(s) référence « HONFLEUR GU10 MR16 » est (sont) conforme(s) :
 - Aux exigences des Directives Européennes suivantes (sous réserve d'une utilisation et d'une installation conforme aux exigences des normes en vigueur NF C 15100) :
 - Directive 2006/95/CE et 2014/35/UE et ses amendements
 Directive européenne « Basse Tension » Relative au rapprochement des États
 Membres concernant le matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension. (DBT)
 - Directive 2004/108/CE et 2014/30/UE et ses amendements
 Relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique. (CEM)
 - Directive 2012/19/UE et ses amendements
 Relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
 - Directive 2011/65/CE et ses amendements
 Relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. (RoHS)
 - Directive 2009/125/CE et ses amendements

 Etablissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie. (ErP)
 - Directive 94/62/CE et ses amendements
 Relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
- Le(s) produit(s) présenté(s) ci-dessus est (sont) conforme(s) aux exigences générales des Normes Harmonisées suivantes
 - EN 60529: 1992 + A1: 2000

Degrés de protection procurés par les enveloppes (Codifications IP)

■ EN 62262 : 2004

Degrés de protection procurés par les enveloppes de matériels électriques contre les impacts mécaniques externes (Codifications IK)

■ EN 55015: 2013 + A1: 2015

Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et analogues.

Evaluation d'un équipement d'éclairage relative à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.

■ EN 61547: 2009

Equipements pour l'éclairage à usage général – Exigences concernant l'immunité CEM.





Certificat de conformité (€

Le Fabricant:

ITRAS
ECLAIRAGE
ZA MARCEL

ZA MARCEL DASSAULT 64170 ARTIX Le(s) produit(s) présenté(s) ci-dessus est (sont) conforme(s) aux exigences générales des Normes suivantes :

■ EN 60598-1:2015

Luminaires – Partie 1 : Prescriptions générales et Essais.

EN 60598-2-7: 1989 + A2: 1996 + A13: 1997
 Luminaires – Partie 2-13: Prescriptions particulières – Luminaires encastrés dans le sol.

■ EN 61000-3-2:2014

Comptabilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils ≤16A par phase).

■ EN 61000-3-3:2013

Comptabilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-3 : Limites - Limitations des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné ≤16A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel.

■ EN 62321-4: 2013 + A1: 2017

EN 62321-5: 2013
EN 62321-7-1: 2015
EN 62321-6: 2015

A ARTIX, le 04 Avril 2024.

P. TRAVERS